Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260528-20260528008-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du 28 mai 2026
Délibération

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 21 mai 2026 et affichés à la mairie le 21 mai 2026.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 13 membres sont présents, le quorum est atteint.

Présents (14) : *BOULVAIS David, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony (arrive à 19H30), GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, PEDRONO Tanguy, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*
Absent excusé (1) : *CARO Fabrice*
Pouvoirs (1) : *Mr CARO Fabrice donne pouvoir à Mme DIABAT Françoise*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:Tanguy PÉDRONO*

8-YAWAY Guehenno (unité d'alimentation éolienne en vue de l'exploitation d'une station de recharge pour véhicules électriques) – demande d'autorisation environnementale - avis sur le projet

Le projet consiste en l'installation et l'exploitation de trois nouvelles éoliennes sur la commune de Guéhenno (56420) d'une hauteur bout de pale de 164,5 à 168,9m.
Ces futures éoliennes alimenteront une nouvelle station de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques dont l'emplacement pressenti se trouve à 5 minutes de la sortie n°21 de la N24 à proximité du bourg de Guéhenno.
Selon les 3 modèles d'éolienne envisagés, le rotor serait de 131 à 138,25m et le mât de 95 à 97m. Avec une puissance totale de 10,8 à 12,78 MW, la production attendue est estimée à 31 GWh annuelle.
Lorsque la consommation d'électricité de la station de recharge sera inférieure à la production délivrée par les éoliennes, l'excédent de production sera injecté sur le réseau électrique et inversement.

La complétude du dossier YAWAY Guéhenno ayant été validée par les services de l'Etat au mois d'avril, le projet entre désormais dans la phase d'examen et de consultation du public. En effet, au regard de la nouvelle procédure, la consultation du public est parallélisée à l'étude du dossier par les services de l'Etat.
Les dates à retenir sont les suivantes :
- *Dates de la consultation du public : du vendredi 22 mai au samedi 22 août 2026*
- *Réunion publique d'ouverture : jeudi 4 juin 2026, de 18h à 20h*
- *Réunion publique de clôture : jeudi 13 août 2026, de 18h à 20h*

Ces réunions publiques seront présidées par le président de la commission d'enquête, M. Jean-Paul LE DIVENAH, à la salle du Roiset - rue du stade à Guéhenno.

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra :
- *Formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé : https://consultations.kallistaenergy.com/registre/GNOB/56420*
- *Adresser ses observations par voie électronique : guehenno@consultations.kallistaenergy.com*
- *Déposer ses observations et propositions sur le registre papier en Mairie de Guéhenno*

Conformément à l'article R 181-18 du code de l'environnement, le conseil municipal de CRUGUEL doit donner un avis
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'ajourner ce point de l'ordre du jour. Il sera revu lors du prochain conseil municipal prévu le jeudi 2 juillet 2026.
Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à consulter le dossier et à formuler des observations sur le registre dématérialisé.

Le 29 mai 2026,
Le Maire, David BOULVAIS